

1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA COMPAGNIE

Nom du produit : IPCO Clomazone Herbicide
N° De Code du Produit : 33910
Utilisation du produit : Produits agrochimiques/Herbicide
Fabricant/Fournisseur : LA COOPÉRATIVE INTERPROVINCIALE LIMITÉE
945, rue Marion
Winnipeg, Manitoba
R2J 0K7
www.ipco.ca
Entrée en vigueur : 24 juin 2025
Ce produit est homologué en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires.

2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Sensibilisation de la peau : Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux
Toxicité systémique sur un organe cible précis - Catégorie 1
exposition unique : Catégorie 3 (Appareil respiratoire)

Pictogrammes :



Mot indicateur : Attention
Déclarations sur les risques : Peut provoquer une allergie cutanée. Peut irriter les voies respiratoires.
Déclarations sur la sécurité : Prévention :
Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Porter des gants de protection.
Intervention :
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Entreposage :
Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Garder sous clef.
Élimination : Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée.
Autres dangers: Inconnu

3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Substance/mélange : Mélange

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Limitée ; Pour de plus amples renseignements, composer le 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 24 juin 2025

PCP#33910

Page 1 de 13

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
2-[(2-Chlorophenyl)methyl]-4,4-dimethyl-3-isoxazolidinone	2-[(2-Chloro-phenyl)methyl]-4,4-dimethyl-3-isoxazolidinone	81777-89-1	$\geq 10 - < 30$ *
Corn oil	Corn oil	8001-30-7	$\geq 5 - < 10$ *
sodium nitrate	sodium nitrate	7631-99-4	$\geq 5 - < 10$ *
calcium chloride	calcium chloride	10043-52-4	$\geq 1 - < 5$ *

La dénomination chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) de la composition n'est pas divulgué car ceci constitue un secret commercial.

4 : PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation. Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Retirez les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia- liste.
- En cas d'ingestion : Maintenir les voies respiratoires dégagées.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Peut provoquer une allergie cutanée. Peut irriter les voies respiratoires.
- Protection pour les secouristes : Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Poudre chimique, CO₂, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.
- Moyens d'extinction inadéquats : Ne pas répandre le produit déversé avec des jets d'eau à haute pression.
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : Composés halogénés Oxydes d'azote (NO_x)
Oxydes de carbone
Produits de combustion dangereux

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 24 juin 2025

PCP#33910

Page 2 de 13

Composés halogénés
Oxydes d'azote (NOx)
Oxydes de carbone
Produits de combustion dangereux

Méthodes spécifiques d'extinction : Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.
Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants complètement fermés.

Autres informations : Procédure usuelle pour feux d'origine chimique.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome.

6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Utiliser un équipement de protection personnelle.
Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite.
Ne touchez pas et ne marchez pas à travers le matériau déversé.
Assurer une ventilation adéquate.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit pénètre dans les égouts.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.
Collecter le maximum du déversement avec un produit absorbant approprié.
Ramasser et mettre dans des contenants proprement étiquetés.

7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.
Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 24 juin 2025

PCP#33910

Page 3 de 13

Conditions de stockage sûres : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

D'autres informations sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle:

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Corn oil	8001-30-7	VEMP (Brouillard)	10 mg/m ³	CA QC OEL
calcium chloride	10043-52-4	LMPT	5 mg/m ³	CA ON OEL

Équipement de protection individuelle:

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains
Matériau

: Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc nitrile.

Remarques

: L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spécifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de protection.

Protection des yeux

: Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure Lunettes de sécurité à protection intégrale.

Protection de la peau et du corps

: Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

Mesures de protection

: Porter un équipement de protection adéquat.
Établir un plan d'action de premiers soins avant d'utiliser ce produit.

Mesures d'hygiène

: Pratiques générales d'hygiène industrielle.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler l'aérosol.
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Liquide

Couleur: Brun

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 24 juin 2025

PCP#33910

Page 4 de 13

Odeur:	aromatique, légère
Seuil olfactif :	Donnée non disponible
pH :	6.5 @ 20°C
Point de Fusion/ congélation :	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition:	Donnée non disponible
Point d'éclair:	>94°C />201 °F vase clos
Taux d'évaporation:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz) :	Donnée non disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air	
Limite supérieure	Donnée non disponible
d'inflammabilité:	
Limite inférieure d'inflammabilité :	Donnée non disponible
Pression de vapeur:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative :	Donnée non disponible
Densité :	9.59 lb/gal
Solubilité dans l'eau:	dispersable
Coefficient de partage:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation:	Donnée non disponible
Température de décomposition:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique:	Donnée non disponible
Viscosité, dynamique:	417 - 430 mPa.s (23 °C)
Propriétés explosives:	Non explosif
Propriétés comburantes:	La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant.Non-oxydant.
Poids moléculaire:	Sans objet.

10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Stabilité chimique :	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Possibilité de réactions dangereuses:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Conditions à éviter :	Éviter les températures extrêmes Éviter la formation d'aérosols.
Matières incompatibles :	Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 orale (Rat): > 5,000 mg/kg Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 (Rat): > 3.86 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Évaluation: Ce composant/mélange est faiblement toxique après une inhalation à court terme. Remarques: La plus haute concentration possible. pas de mortalité

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 24 juin 2025

PCP#33910

Page 5 de 13

Toxicité cutanée aiguë : DL50 épidermique (Rat): > 5,000 mg/kg
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin
Évaluation : N'est pas classé comme irritant
Résultat : irritation légère ou nulle de la peau.
Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin
Résultat : Légère ou aucune irritation des yeux
Évaluation : N'est pas classé comme irritant
Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau et des yeux chez les personnes sensibles.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire Sensibilisation d'a**peau**

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Évaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Résultat : Légèrement sensibilisant
Remarques : A un effet sensibilisant.

Remarques : A un effet sensibilisant.

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**2-[(2-Chlorophenyl)methyl]-4,4-dimethyl-3-isoxazolidinone:**

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de Ames
Système de test: Salmonella typhimurium Résultat: négatif

Type d'essai: test de mutation génique
Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation
métabolique: avec ou sans activation métabolique Résultat: négatif

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 24 juin 2025

PCP#33910

Page 6 de 13

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test cytogénétique Espèce: Rat
Résultat: négatif

sodium nitrate:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro Méthode: Directives du test 473 de l'OECD
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: test de synthèse d'ADN non-programmée Espèce: Souris
Voie d'application: Oral(e)
Résultat: négatif

calcium chloride:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammifère, in vitro
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**2-[(2-Chlorophenyl)methyl]-4,4-dimethyl-3-isoxazolidinone:**

Espèce : Rat, mâle et femelle
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 années
Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**2-[(2-Chlorophenyl)methyl]-4,4-dimethyl-3-isoxazolidinone:**

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude sur deux générations Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e) Résultat: négatif

Incidences sur le développement foetal : Type d'essai: Développement embryofœtal Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e) Symptômes: Incidences sur la mère. Résultat: négatif

Type d'essai: Développement embryofœtal Espèce: Lapin
Voie d'application: Oral(e) Symptômes: Incidences sur la mère. Résultat: négatif.

sodium nitrate:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: étude sur la toxicité du système reproducteur et du développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e) Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Incidences sur le développement foetal : Type d'essai: étude sur la toxicité du système reproducteur et du développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e) Résultat: négatif

calcium chloride:**En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666**

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 24 juin 2025

PCP#33910

Page 7 de 13

Incidences sur le développement foetal : Type d'essai: étude sur la toxicité du système reproducteur et du développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: Directives du test 414 de l'OECD
Remarques: Aucun effet indésirable important n'a été rapporté

STOT - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Produit:

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Toxicité à dose répétée**Composants:****2-[(2-Chlorophenyl)methyl]-4,4-dimethyl-3-isoxazolidinone:**

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOEL : 1000 ppm
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 days
Symptômes : augmentation du poids du foie

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**2-[(2-Chlorophenyl)methyl]-4,4-dimethyl-3-isoxazolidinone:**

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

Autres informations**Produit :**

Remarques : Donnée non disponible

12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Produit:**

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): 4,830.2 mg/kg
Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 (Des oiseaux): > 2,000 mg/kg Durée d'exposition: 7 d
DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 277.8 µg/abeille
Durée d'exposition: 48 h

Évaluation écotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants:**En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666**

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 24 juin 2025

PCP#33910

Page 8 de 13

2-[(2-Chlorophenyl)methyl]-4,4-dimethyl-3-isoxazolidinone:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Menidia beryllina (Capucette barrée)): 6.3 mg/l Durée d'exposition: 96 h
	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 14.4 mg/l Durée d'exposition: 96 h
	CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 34 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia (Daphnie)): 5.2 mg/l Durée d'exposition: 48 h
	CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 12.7 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type d'essai: Essai en statique
	CL50 (<** Phrase language not available: [3F] CUST - FMC12_000000027 **>): 0.57 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en dynamique
	CL50 (Crustacés): 0.53 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: EbC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 2 mg/l Durée d'exposition: 72 h
	ErC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 4.1 mg/l Durée d'exposition: 72 h
	ErC50 (Navicula pelliculosa (Diatomée d'eau douce)): 0.136 mg/l Durée d'exposition: 120 h
	NOEC (Navicula pelliculosa (Diatomée d'eau douce)): 0.05 mg/l Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 120 h
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: CE50 (Lemna gibba (lentille d'eau)): 13.9 mg/l Durée d'exposition: 7 d : NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2.3 mg/l Durée d'exposition: 21 d Type d'essai: Essai en dynamique
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 2.2 mg/l Durée d'exposition: 21 d
	NOEC (Americamysis bahia (crevette de Mysid)): 0.032 mg/l Durée d'exposition: 28 d Type d'essai: Essai en dynamique
	NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.25 mg/l Durée d'exposition: 21 d Type d'essai: Essai en statique
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	: CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): 156 mg/kg Durée d'exposition: 14 d
Toxicité pour les organismes terrestres	: DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 2,510 mg/kg

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 24 juin 2025

PCP#33910

Page 9 de 13

CL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 5620 ppm Remarques: Diététique

CL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 85.29

CL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 100 Remarques: Contact

DL50 (Coturnix japonica (Caille japonaise)): > 2000

NOEC (Colinus virginianus): 94 mg/kg Point final: Test de reproduction

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Corn oil:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

sodium nitrate:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 8,600 mg/l Durée d'exposition: 24 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 157 mg/l
Durée d'exposition: 32 d

Toxicité pour les microorganismes : CE50: > 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

calcium chloride:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 4,630 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 2,400 mg/l Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Chlorella vulgaris (Algue d'eau douce)): 2,900 mg/l Durée d'exposition: 72 h

EC10 (Chlorella vulgaris (Algue d'eau douce)): 1,000 mg/l Durée d'exposition: 72 h

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 24 juin 2025

PCP#33910

Page 10 de 13

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : EC10: 320 mg/l
Durée d'exposition: 21 d

Persistance et dégradabilité Composants:**2-[(2-Chlorophenyl)methyl]-4,4-dimethyl-3-isoxazolidinone:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Remarques: La substance/produit est modérément persistante dans l'environnement. Les demi-vies de dégradation primaire varient selon les circonstances, de quelques semaines à quelques mois dans un sol et une eau aérobie.

sodium nitrate:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques -

Potentiel bioaccumulatif**Composants:****2-[(2-Chlorophenyl)methyl]-4,4-dimethyl-3-isoxazolidinone:**

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): 27 - 40
Remarques: Faible potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 2.5

Mobilité dans le sol**Composants:****2-[(2-Chlorophenyl)methyl]-4,4-dimethyl-3-isoxazolidinone:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 300 ml/g, log Koc: 2.47

Stabilité dans le sol Remarques: Mobile dans les sols

Information écologique supplémentaire : Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination: Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.
Emballages contaminés: Vider les restes du contenu. Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14 : INFORMATION SUR LE TRANSPORT**Réglementations internationales :****UNRTDG**

No. UN

UN 3082

Nom d'expédition

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,
N.O.S.
(Clomazone)

Classe

9

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 24 juin 2025

PCP#33910

Page 11 de 13

Groupe d'emballage	III
Étiquettes	9
IATA-DGR	
UN/ID No.	UN 3082
Nom d'expédition	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Clomazone)
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Étiquettes	Miscellaneous
Instructions de conditionnement (avion cargo)	964
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	964
Dangereux pour l'environnement	oui

Code IMDG

No. UN	UN 3082
Nom d'expédition	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Clomazone)
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Étiquettes	9
EmS Code	F-A, S-F
Polluant marin	oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale :**TDG :**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

15 : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

TCSI	: En conformité avec les inventaires
TSCA	: Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.
AIIC	: Non en conformité avec les inventaires
DSL	: Ce produit contient les composants suivants qui ne sont répertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes. 2-(2-CHLOROBENZYL)-4,4-DIMETHYLISOXAZOLIDIN-3- ONE
ENCS	: Non en conformité avec les inventaires
ISHL	: Non en conformité avec les inventaires
KECI	: En conformité avec les inventaires
PICCS	: Non en conformité avec les inventaires

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 24 juin 2025

PCP#33910

Page 12 de 13

IECSC	: En conformité avec les inventaires
NZIoC	: Non en conformité avec les inventaires
TECI	: Non en conformité avec les inventaires

Liste canadiennes :

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

16 : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**Texte complet d'autres abréviations**

CA ON OEL	: Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
CA QC OEL	: Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
CA ON OEL / LMPT	: Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)
CA QC OEL / VEMP	: Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemand de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition autoaccélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail.

Date de révision: 24 juin 2025/ Mise à jour de l'article 3-16

Avis: Les renseignements ci-inclus sont fournis de bonne foi au service du client. Quoique ces renseignements aient été obtenus de sources reconnues fiables, la Coopérative Interprovinciale Limitée ne peut pas garantir sa fiabilité et n'assume aucune responsabilité pour les conditions qui peuvent découler de son utilisation.

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 24 juin 2025

PCP#33910

Page 13 de 13